

Étude originale

Identité des aliments et signes de qualité

Les Indications géographiques : une voie de pérennisation des processus d'action collective au sein des Systèmes agroalimentaires localisés ?

Stéphane Fournier

Montpellier Supagro
UMR Innovation
1101, avenue d'Agropolis
BP 5098
F-34033 Montpellier cedex 1
<stephane.fournier@supagro.inra.fr>

Résumé

De l'analyse théorique croisée des dynamiques des processus locaux d'innovation et des processus de certification, il ressort que le couplage Système agroalimentaire localisé/Indication géographique (Syal/IG) peut permettre la pérennisation des dynamiques d'action collective. Les IG peuvent infléchir les relations de concurrence entre acteurs locaux grâce à l'ouverture de nouveaux marchés, et renforcer le processus de territorialisation grâce à une délimitation du territoire, une harmonisation des stratégies individuelles, une affirmation de la stratégie collective, et enfin à la mise en place d'un cadre pour l'action collective territoriale. Les IG peuvent ainsi faire évoluer favorablement le « cycle de vie » des Syal. Les IG ne peuvent cependant agir *ex nibilo*. Pour qu'elles voient le jour, se développent et renforcent la durabilité des territoires, la présence préalable d'un dispositif institutionnel et organisationnel s'avère indispensable ; une proximité géographique et organisée entre les acteurs locaux doit déjà être établie. Une IG ne garantit pas l'instauration d'un climat de confiance et de comportements coopératifs. Une configuration territoriale de type Syal pouvant en revanche avoir suscité un dispositif organisationnel et institutionnel de ce type, Syal et IG peuvent ainsi se renforcer mutuellement. Cette grille de lecture est validée par l'étude de l'IG « café de Kintamani Bali » (Indonésie). Dans cette région où la tradition caféière est ancienne, de nombreuses innovations locales, tant techniques qu'organisationnelles, ont créé une configuration de type « Syal ». La construction de l'IG doit être raisonnée sur les plans technique, économique et social conjointement, afin de permettre le maintien des dynamiques d'action collective.

Mots clés : Bali ; café ; certification ; coopération ; innovation ; systèmes agroalimentaires localisés.

Thèmes : économie et développement rural ; systèmes agraires ; territoire, foncier, politiques agricole et alimentaire.

Abstract

Geographical Indications: A way to perpetuate collective action processes within Localized Agrifood Systems?

Crossed theoretical analysis of local innovation processes and certification processes shows that coupling a Localized Agrifood System (LAS) and a Geographical Indication (GI) may allow the sustainability of collective action dynamics. GI can reduce competitive relations by opening new markets and can reinforce the territory construction process thanks to delimitation, harmonization of individual strategies, affirmation of collective strategies and the setting up of a frame for collective action at the territory level. GI can consequently positively influence the « life cycle » of the LAS. GI cannot, however, act *ex nibilo*. To be born, develop and reinforce territory sustainability, they need to be associated with organizational and institutional devices already in place. A geographical and organized proximity should be established. A GI does not guarantee a climate of trust or cooperative behaviours. Still, as the LAS may create such a device, GI and LAS may

reinforce each other. This analysis chart is validated by studying the “Kintamani Bali coffee” (Indonesia) GI. In this area where the coffee tradition is old, several local innovations, both technical and organizational, have created a LAS-type territorial configuration. GI construction should be considered along the lines of technical, economic and social aspects in order to maintain collective action dynamics.

Key words: Bali; certification; coffee; cooperation; innovation; localized agrifood systems.

Subjects: economy and rural development; farming systems; territory, land use, agricultural and food production policy.

Les Indications géographiques (IG) se développent dans les pays du Sud depuis une dizaine d'années. Si leur but premier est la protection des produits agricoles et agroalimentaires spécifiques, on peut également s'interroger sur leur impact sur le développement rural. Cet article se penche sur leur capacité de pérennisation des dynamiques d'action collective dans des espaces construits autour de processus locaux d'innovation, les Systèmes agroalimentaires localisés (Syal). Après avoir présenté une vision dynamique des processus d'action collective au sein des Syal, nous nous interrogerons sur la capacité des IG à les maintenir, voire à les développer. Nous tenterons d'établir qu'un renforcement mutuel peut se produire entre Syal et IG. Cette grille de lecture sera appliquée à l'IG « café de Kintamani Bali » (Indonésie), récemment demandée par les producteurs locaux.

De la difficulté du maintien des dynamiques collectives au sein d'un Syal

Il a été montré dans les travaux des économistes du territoire et de la proximité que les processus de territorialisation, au sens de processus de développement résilient, organisationnel et institutionnel localisé, n'étaient pas toujours durables. Ces processus sont conditionnés à la présence de facteurs favorables dans l'environnement, permettant l'action collective au niveau local. Cet environnement étant changeant, « les ter-

ritoires naissent, se développent et meurent » (Dupuy et Gilly, 1992).

Il en est de même pour les Systèmes agroalimentaires localisés (Syal). Ces systèmes localisés de production agroalimentaire, qui se développent à l'intersection des filières et des territoires, ont un cycle de vie (Fournier, 2002 ; Boucher, 2004). La construction d'une réputation sur le temps long, une protection offerte par un signe de qualité ou d'autres formes d'intervention publique peuvent assurer la pérennisation de certains Syal. La plupart d'entre eux, du moins de ceux développant des productions artisanales à petite échelle, apparaissent cependant relativement peu durables.

Dans les pays industrialisés, les pouvoirs publics interviennent pour faire émerger puis développer les dispositifs institutionnels et organisationnels qui vont permettre, via l'action collective, de pérenniser les Syal. Il en est autrement dans les pays du Sud, où cette pérennisation reste un problème réel. Les Syal y naissent relativement fréquemment, la proximité communautaire et professionnelle qui peut exister entre les acteurs d'un même territoire facilitant en effet les dynamiques résilientes, les processus locaux d'innovation, la qualification des ressources locales, et le développement de produits locaux spécifiques (Fournier *et al.*, 2005). Si la production de ces derniers permet un taux de profit intéressant, le développement des Syal est bien souvent rapide, les barrières à l'entrée n'étant la plupart du temps constituées que d'un savoir-faire facile à acquérir localement et d'un investissement de départ peu conséquent. Mais ces barrières étant incapables de limiter l'expansion spatiale des productions agroalimentaires « qui marchent », celle-ci peut être excessive, et comporter un risque de dilution de l'action collective, du fait d'un accroissement spatial ne permettant plus une

proximité entre acteurs suffisante, et/ou d'une concurrence entre producteurs locaux exacerbée. Sans processus collectifs d'innovation, le Syal est alors voué à disparaître, la baisse des taux de profit (consécutive à la hausse du nombre de producteurs) suscitant une réorientation des acteurs dans d'autres activités (Fournier, 2002).

Deux voies différentes peuvent donc être étudiées pour pérenniser un Syal :

- limiter l'expansion spatiale, afin de maintenir la rente territoriale liée à la différenciation des produits : cela peut être réalisé de nombreuses différentes façons, allant de la matérialisation de bornes géographiques (grâce à des facteurs naturels ou via une Indication géographique, une marque de certification, ou, plus informellement, via le développement d'une réputation pour la région d'origine) au renforcement des barrières à l'entrée (protection des savoir-faire, investissement technologique...);
- renforcer la capacité d'action collective, favoriser le développement du dispositif organisationnel local et l'apprentissage institutionnel : cela est nécessaire pour que le Syal ait cette capacité de rebondissement, d'adaptation à un environnement changeant qui permet le succès des Systèmes productifs localisés (SPL) (Courlet, 2002).

Les IG : des outils de maintien des dynamiques d'action collective ?

Les Indications géographiques (IG) apparaissent alors comme des outils potentiellement susceptibles d'agir positivement sur la pérennisation des Syal.

En délimitant une zone de production, elles permettent bien évidemment de limiter l'expansion spatiale. L'exclusion des producteurs « hors zone » peut être gérée sur une base objectivée, grâce à l'identification de critères scientifiques déterminant les limites de la zone à l'intérieur de laquelle la spécificité du produit peut être garantie.

Les IG peuvent également influencer sur la capacité d'action collective des acteurs d'un territoire :

– elles peuvent ouvrir de nouveaux marchés, limiter la concurrence entre eux et favoriser ainsi la coopération (Barjolle et Sylvander, 2002) ;

– elles peuvent également, lors de la rédaction du cahier des charges, renforcer la convergence des stratégies individuelles. La production (collective) de normes communes amène les acteurs du territoire à définir et expliciter une stratégie collective, ce qui renforce naturellement les possibilités de collaboration (Allaire et Sylvander, 1997) ;

– elles peuvent enfin, en instituant un syndicat de défense, offrir un cadre pour les actions collectives à une échelle territoriale ou, si celui-ci existe déjà, le renforcer.

Les IG, qui restent des outils destinés à améliorer l'information et la coordination des acteurs au sein d'une filière, apparaissent ainsi susceptibles d'avoir des impacts territoriaux (Barjolle, 2006) et d'intervenir sur les deux plans précédemment identifiés pour la pérennisation des Syal.

Il importe cependant de bien noter que ce dispositif organisationnel et institutionnel local que l'IG pourra renforcer ne sera en aucun cas créé par cette dernière. Les IG ont besoin de ce dispositif :

– pour voir le jour : cela n'est en effet possible que si, au sein d'un espace productif, des ressources territoriales ont été créées, mobilisées, et ont permis la mise au point d'un produit, d'une technique spécifique. La reconnaissance de l'Indication géographique demande ensuite l'obtention d'un consensus au niveau local (sur la délimitation de la zone de production, le cahier des charges, et notamment en ce qui concerne la définition du produit, la codification des pratiques...), ce qui n'est concevable que s'il existe une certaine convergence des stratégies individuelles. L'émergence d'une IG repose donc en majeure partie sur l'existence et la capacité de mobilisation de ressources territoriales (Belletti *et al.*, 2005).

– pour permettre et pérenniser les comportements coopératifs. Les IG sont des biens de club (Torre, 2002), et en tant que

tels, demandent un certain niveau de coopération entre acteurs. Dans une situation de faible information et/ou de faible coordination, l'action collective peut ne pas s'enclencher, les acteurs peuvent s'orienter vers un équilibre sous-optimal du fait de comportements non coopératifs (« dilemme du prisonnier »). Ils peuvent également chercher à profiter de ce bien de club sans investir personnellement dans la construction de sa réputation (« passager clandestin ») (Rangnekar, 2004). Un dispositif organisationnel et institutionnel doit préexister pour permettre la coordination des acteurs et des coopérations.

Syal et IG : des interactions fructueuses ?

Sous réserve de l'existence de ce dispositif organisationnel et institutionnel (et de conditions de marché suffisantes), une IG apparaît donc susceptible de pérenniser des dynamiques locales d'innovation. Une IG ne pourra pas créer ce dispositif ; mais s'il existe, elle pourra le renforcer et le pérenniser.

Il est alors intéressant de remarquer qu'une configuration de type « Syal », reposant sur des relations de proximité géographique et organisée entre acteurs inscrites sur le temps long, fournit logiquement aux IG ce dispositif organisationnel et institutionnel. La confiance pouvant exister localement entre les acteurs d'un Syal est susceptible de poser les bases du consensus territorial nécessaire à la mise en place d'une IG, puis de permettre l'apprentissage institutionnel et l'appropriation par les acteurs des ressources créées par le processus de définition, de reconnaissance et de certification du produit. Un capital social territorialisé suffisamment développé au sein des Syal doit permettre d'éviter les comportements non coopératifs et opportunistes.

Une relation d'interdépendance apparaît donc entre les IG et les processus locaux d'innovation à l'origine des Syal. En se nourrissant mutuellement, ces deux processus (définition, reconnaissance et certification de l'IG/innovation locale) peuvent conjointement permettre la pérennisation d'un processus de territorialisation et appuyer le développement rural.

Application à la zone de Kintamani (Bali, Indonésie)

L'étude de la zone de Kintamani, située dans les montagnes du nord-est de l'île de Bali, en Indonésie, permet de nourrir la réflexion autour de cette question. Dans cette zone où le café est implanté depuis plus de deux siècles, deux grandes innovations se sont développées avec succès au cours des dix dernières années :

1) à la production individuelle d'un café de qualité ordinaire, transformé par voie sèche, qui représentait la totalité de la production jusqu'au milieu des années 1990, s'est tout d'abord ajoutée une sous-filière de café « lavé », de qualité supérieure. Dès 1997, PT TAM, une société privée, a proposé aux *subak abian* (organisations villageoises de producteurs) d'acheter des cerises de café rouges (mûres), nécessaires pour la production de café lavé. Le prix proposé les rémunérerait bien plus avantageusement que la transformation du café en voie sèche. Le succès fut rapide. Cette sous-filière a représenté une innovation sur de nombreux plans : nouvelles techniques, nouvelles contraintes, nouveaux acteurs ;
2) à partir de 2001, une autre sous-filière s'est créée avec la production villageoise de café lavé. Au cours des cinq dernières années, le gouvernement indonésien a petit à petit doté une vingtaine de *subak abian* de matériel de transformation. La production de ces organisations atteint en 2006 près d'un sixième de la production totale.

Ces innovations techniques ont été couplées à des innovations organisationnelles :
– le développement de la vente de cerises rouges a motivé, mais a également été rendu possible par, le développement des *subak abian* et de leur *awig-awig* (règlement intérieur) : PT TAM ne pouvait collecter les cerises chez les producteurs individuellement ;
– la récolte sélective des cerises rouges, et l'acheminement en moins d'une journée sur le lieu de transformation, a posé un certain nombre de problèmes techniques que les *subak abian* qui vendaient à PT TAM ont souhaité résoudre collectivement, au sein d'une association spécialement créée ;
– le renforcement des capacités des *subak abian*, et notamment de leurs capacités de gestion collective grâce à

l'adoption d'un *awig-awig*, a ensuite rendu possible le développement de la production collective de café lavé. En retour, cette gestion collective de la production a bien entendu renforcé ces organisations ;

– le développement de la transformation par voie humide au niveau villageois s'est par ailleurs fait grâce à la mise en place d'un système local d'innovation réunissant planteurs (*subak abian*), chercheurs (*Indonesian Coffee and Cocoa Research Institute*, ICCRI), agents de développement (*Dinas Perkebunan*: Service provincial d'appui aux plantations villageoises) et acheteurs (certains d'entre eux ont fourni du matériel et de l'expertise aux *subak abian*).

Les processus d'innovation technique ont donc eu lieu en interaction avec le développement d'un dispositif organisationnel local. Les *subak abian* constituent la base de ce dispositif. Ces organisations qui gèrent la production, la transformation et/ou la commercialisation de café, sont avant tout des organisations religieuses et socioculturelles, qui ont de tous temps géré la vie quotidienne des villages balinais. Elles induisent entre les membres une forte proximité organisée (Gilly et Torre, 2000). D'autres formes d'organisation sont ensuite venues permettre aux *subak abian* d'interagir entre elles.

La configuration territoriale de Kintamani a ainsi pris une forme de type Syal. De fréquentes interactions entre acteurs au sein de réseaux et d'organisations ont permis l'instauration d'un processus localisé d'innovation. Les relations de proximité géographique et organisée ont permis l'instauration d'un climat de confiance, et des échanges d'informations techniques ou concernant les marchés entre des *subak abian* qui restent concurrentes.

Dans ce contexte, un projet de développement a visé à la mise en place d'une Indication géographique. Depuis avril 2001, le gouvernement indonésien a en effet opéré un rapprochement avec le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), l'Institut national des appellations d'origine (Inao), et la coopération française pour que l'Indonésie se dote d'une réglementation sur les Indications géographiques. L'intérêt du développement en parallèle d'une « opération pilote » sur un produit primordial pour l'agriculture indonésienne, le café, est vite apparu. Après différentes études, la région de Kintamani (province de Bali)

est apparue comme la plus appropriée pour cette opération pilote, du fait de la qualité de son café et de la présence d'organisations de producteurs structurées. Différentes missions se sont succédé dans cette région, afin de sensibiliser les acteurs locaux à l'intérêt d'une IG, et de caractériser le café et son terroir, entre 2002 et 2005. Puis, en 2006-2007, la finalisation de l'IG, comprenant la délimitation du territoire et la rédaction du cahier des charges, a été effectuée.

En août 2007, une demande d'enregistrement de l'IG a été envoyée aux autorités indonésiennes. Le « café de Kintamani Bali » a été défini comme un café arabica lavé (transformé par voie humide), produit à plus de 900 mètres. Soixante-deux *subak abian*, représentant plus de 3 200 planteurs, sont enregistrées comme producteurs.

L'analyse *a posteriori* de ce processus de protection et de certification de l'IG de la production de café de Kintamani Bali permet de tirer plusieurs enseignements.

Tout d'abord, il apparaît très clairement que les discussions sur le cahier des charges permettent une réelle convergence des stratégies individuelles. Au cours de ces discussions, il s'est agi de créer une norme collective de production, mais, au-delà, également une stratégie collective de développement de la production locale. Les choix qui ont été faits par les planteurs et transformateurs locaux sur les techniques autorisées ou proscrites, ou sur la localisation de telle ou telle partie du procédé de transformation, induisent de fait une orientation du projet territorial, vers la reconnaissance d'une production de qualité.

La délimitation du territoire de production a également été, dans le cas de l'IG café de Kintamani Bali, un élément de renforcement du processus de territorialisation. Un certain flou existait toujours dans la définition et la délimitation de « la région de Kintamani ». S'il apparaissait évident que celle-ci était plus large que la définition administrative du *kecamatan* (sous-district), nul ne savait quelles *subak abian* en faisaient vraiment partie. La délimitation du territoire sur des critères objectifs (limite d'altitude, homogénéité des systèmes de production et des conditions agro-pédoclimatiques) a permis de cerner « un dedans et un dehors », et par là même, de clarifier les bases du processus de territorialisation (Pecqueur, 1996).

La mise en place de l'IG « café de Kintamani Bali » a enfin demandé la création

d'un syndicat de défense. Constituée de deux collègues (les producteurs de cerises de café et les transformateurs de ces cerises), cette association réunit l'ensemble des acteurs locaux de la filière, dans un cadre où les règles de décision sont clairement explicitées.

La rédaction collective du cahier des charges, la délimitation du territoire de production et la création d'un syndicat de défense (à l'échelle de l'ensemble du territoire et interprofessionnel) ont ainsi été des éléments qui sont venus renforcer le processus de territorialisation en cours dans la région de Kintamani. Le cadre des interactions entre acteurs locaux, préalablement unis par des relations de proximité géographique, communautaire et professionnelle, a été clarifié.

Le Syal mis en place dans la période précédente a donc été renforcé par l'IG. Cependant, la conjoncture des deux dernières années (2006 et 2007) pourrait remettre en question la capacité d'action collective. L'augmentation rapide et régulière du nombre de *subak abian* équipées (par le gouvernement indonésien) pour la transformation par voie humide, en l'absence de toute étude ou recherche de nouveaux marchés, a conduit à partir de 2006 à une situation de surproduction. La concurrence entre les unités de production réduit les possibilités d'action collective, dans un contexte où celle-ci s'avère de plus en plus nécessaire (études de marchés, communication/marketing...). Malgré l'histoire commune des producteurs de café de Kintamani et la proximité qui les unit, le dispositif organisationnel et institutionnel créé au sein du Syal montre ses limites. Les échanges informels d'information entre *subak abian* se font plus rares, chacun tentant de protéger ses marchés.

Le cadre d'interaction fourni par l'IG apparaît alors comme le seul garant du maintien d'une action collective. Les planteurs locaux voient dans l'IG une possible sortie de crise, du fait de l'ouverture de nouveaux marchés qu'elle peut occasionner, et comprennent la nécessité du maintien de relations de collaboration pour y parvenir.

Dans cette difficile situation, la construction sociale de l'IG « café de Kintamani Bali » ne doit en rien être minimisée face à la construction technique et économique. Il importe de s'assurer en permanence du maintien d'un capital social au sein des acteurs locaux, à toutes les phases de sa construction.

Conclusion

L'application de cette grille de lecture au cas de l'IG « café de Kintamani Bali » permet de confirmer les premières intuitions théoriques : une IG apporte des éléments susceptibles de pérenniser les dynamiques d'action collective au sein d'un Syal. L'IG délimite un territoire et crée un cadre de coopération à une échelle spatiale économiquement viable ; elle renforce également la convergence des stratégies individuelles en normalisant les pratiques dans un cahier des charges. Il semble également que l'alignement des producteurs qu'elle suscite amène ces derniers à mieux comprendre leur intérêt à coopérer. L'IG apparaît ainsi comme un outil pouvant faciliter la gouvernance non seulement des filières, mais également des territoires.

La dimension sociale apparaît alors comme essentielle dans la construction des IG. L'impact de ces dernières sur le développement rural, loin d'être automatique, est conditionné à la création et au maintien d'instances de coopération permettant une certaine accumulation de capital social, dès le début de la construction technique de l'IG (construction du

cahier des charges, délimitation de la zone de production...) et tout au long de son développement. ■

Références

Allaire G, Sylvander B. Qualité spécifique et système d'innovation territoriale. *Cah Econ Sociol Rurales* 1997 ; 44 : 30-59.

Barjolle D, Sylvander B. Some factors of success for "origin labelled products" in agro-food supply chains in Europe : market, internal resources and institutions. *Econ Soc* 2002 ; 25 : 1441-61.

Barjolle D. *Indications géographiques et appellations d'origine contrôlée : un outil de propriété intellectuelle au service du développement rural ?* Actes du colloque international Alimentation et territoires (Alter), 2006, Baeza, Espagne.

Belletti G, Marescotti A, Hwuy A, Paus M. *Évaluation des effets locaux des AOP-IGP : développement rural, organisations sociales et vie des territoires.* Actes du colloque international de restitution des travaux de recherche sur les Indications et Appellations d'Origine Géographiques, Inra/Inao, Paris, 17-18 novembre 2005.

Boucher F. *Syal : enjeux et difficulté d'une stratégie collective d'activation des concentrations d'agro-industries rurales. Le cas des fromageries rurales de Cajamarca, Pérou.* Thèse de doctorat en économie, université de Versailles-St-Quentin-en-Yvelines, 2004.

Courlet C. Les systèmes productifs localisés. Un bilan de la littérature. *Etud Rech Syst Agraires Dev* 2002 ; 33 : 27-40.

Dupuy C, Gilly JP. *Dynamique industrielle, dynamique territoriale et stratégie de groupes.* Actes du Colloque « Industrie et territoire : les systèmes productifs localisés », IREP-D, Grenoble, 21-22 octobre 1992.

Fournier S. *Dynamique de réseaux, processus d'innovation et construction de territoires dans la production agroalimentaire artisanale. Etudes de cas autour de la transformation du gari de manioc et de l'huile de palme au Bénin.* Thèse de doctorat en sciences économiques, université de Versailles-St-Quentin-en-Yvelines, 2002.

Fournier S, Muchnik J, Requier-Desjardins D. Proximités et efficacité collective. Le cas des filières gari et huile de palme au Bénin. In : Torre A, Filippi M, eds. *Proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux.* Paris : Inra éditions, 2005.

Gilly JP, Torre A. *Dynamiques de proximité.* Paris : L'Harmattan, 2000.

Pecqueur B. Processus cognitifs et construction des territoires économiques. In : Pecqueur B, ed. *Dynamiques territoriales et mutations économiques.* Paris : L'Harmattan, 1996.

Rangnekar D. *The socio-economics of geographical indications. A review of empirical evidence from Europe.* UNCTAD-ICTSD, Issue Paper n°8. Genève : International Centre for Trade and Sustainable Development (ICTSD) ; United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD), 2004.

Torre A. Les AOC sont-elles des clubs ? Réflexions sur les conditions de l'action collective localisée, entre coopération et règles formelles. *Rev Econ Ind* 2002 ; 100 : 39-62.